

Politique de confidentialité à l'attention des publics de la BnF concernant le traitement de données à caractère personnel réalisé à partir des caméras présentes sur les sites de l'établissement

La présente politique de confidentialité a pour objet d'informer les publics présents au sein des zones publiques des différents sites physiques de la BnF et sur l'esplanade de son site François-Mitterrand de la politique du traitement des données personnelles réalisé à partir des caméras présentes sur ces différents sites en zones publiques.

Par zones publiques il convient d'entendre les zones accessibles du public avec ou sans Pass/billet d'entrée soumises au règlement des espaces ouverts au public de la BnF ainsi que celles soumises au règlement de l'esplanade de son site François-Mitterrand. Ces deux règlements sont notamment accessibles sur <https://www.bnf.fr/fr/francois-mitterrand>.

Pour le détail des sites soumis à cette politique de confidentialité : se reporter à l'article 1 ci-après.

Les caractéristiques du traitement des données personnelles par la BnF

La BnF s'engage à ce que les traitements de données personnelles effectués à partir des caméras présentes sur les différents sites physique de l'établissement listés ci-après soient conformes à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Ces sites sont les suivants :

- le site François-Mitterrand, quai François Mauriac, Paris 13ème arr.;
- le site de Richelieu, 58 rue de Richelieu, Paris 2ème arr. ;
- le site de la Bibliothèque de l'Arsenal, 1 rue Sully, Paris 4ème arr.;
- la Bibliothèque-Musée de l'Opéra, 8, rue Scribe, Paris 9^{ème} arr. ;
- le site de Bussy-Saint-Georges, 14 avenue Gutenberg à Bussy Saint Georges (77) (*uniquement lorsque ce site est accessible au public à l'occasion d'événements particuliers organisés par la BnF*);
- le site de Sablé-sur-Sarthe, Centre Joël-Le-Theule à Sablé-sur-Sarthe (72) (*uniquement lorsque ce site est accessible au public à l'occasion d'événements particuliers organisés par la BnF*).

Il est toutefois précisé que sur le site de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra, cette politique de confidentialité ne s'applique qu'aux strictes espaces occupés par la BnF au sein de ce site, les autres espaces étant sous la responsabilité de l'Opéra.

Toute demande d'information sur les traitements de données à caractère personnel mis en place par l'Opéra et d'exercice de vos droits « RGPD » vis-à-vis de ces traitements sera à lui adresser directement.

Vous pouvez trouver les contacts sur leur site internet:

<https://www.operadeparis.fr/> (<https://maisonjeanvilar.org/politique-de-confidentialite/>)

1.1 Responsable du traitement

Bibliothèque nationale de France
Quai François Mauriac, 75706 Paris cedex 13
Tel : 33 (0)1 53 79 59 59

Coordonnées de son délégué à la protection des données : dpd@bnf.fr

1.2 Présentation du traitement

Il s'agit d'un système numérique enregistrant des images sur un support informatisé en zones ouvertes au public permettant :

- la captation vidéo des personnes présentes au sein de ces espaces de la BnF,
- un visionnage en temps réel ou des images enregistrées,

- l'enregistrement des images,
- l'impression des images,
- l'extraction des images,
- la consultation à distance des images.

Ce traitement fait également l'objet d'une autorisation préfectorale.

1.3 Finalités du traitement

En zones publiques :

Finalité principale	sécurité des personnes et des biens
Sous-finalité 1	protection incendie/accidents
Sous-finalité 2	protection des bâtiments publics
Sous-finalité 3	respect des règlements de la BnF applicables
Sous-finalité 4	garantie des droits de la BnF et de ses personnels (agents, collaborateurs, prestataires et affiliés)
Sous-finalité 5	constitution de preuves dans un cadre civil, pénal, administratif ou disciplinaire après un signalement

1.4 Bases légales du traitement

Pour réaliser ces traitements de vidéoprotection, la Bibliothèque nationale de France s'appuie sur l'obligation légale au regard du respect du code de la sécurité intérieure (article 6(1)c du RGPD), sur l'intérêt légitime de la BnF à s'assurer du bon fonctionnement de l'institution et du respect du droit à la défense de la BnF et de ses personnels (article 6(1)f du RGPD), et sur l'exécution des missions d'intérêt public poursuivies par la BnF dans le cadre de la préservation du patrimoine (article 6(1)e) du RGPD),

1.5 Source et Données traitées

Les données personnelles collectées et traitées sont les images filmées par les caméras présentes sur les sites de la BnF, en zones privées et en zones publiques.

Plus précisément, les données traitées sont :

- les images des personnes présentes au sein des espaces précités (fixe ou en mouvement),
- les faits et gestes de ces personnes au sein des espaces filmés de la BnF,
- le parcours de ces personnes au sein des espaces filmés de la BnF.

1.6 Personnes concernées par le traitement

En zones publiques :

- les usagers des espaces publics intérieurs ou extérieurs de la BnF, porteur ou non d'un Pass ou d'un billet d'entrée,
- les agents de la BnF,
- les prestataires de la BnF,
- les pompiers mis à la disposition de la BnF par la Ville de Paris,
- les collaborateurs et affiliés de la BnF (chercheurs associés, stagiaires, membres des comités et commissions, etc.),
- les personnes extérieures invitées.

1.7 Destinataire des données

Peuvent être destinataires des données :

- les agents habilités de la BnF,

- les prestataires du service sûreté de la BnF,
- les pompiers de la BnF,
- les SSIAP sur le site Richelieu,
- les forces de l'ordre,
- la victime d'un dommage.

Selon la personne considérée, il peut s'agir d'un simple visionnage en temps réel sur place ou à distance, d'un visionnage des enregistrements sur place, la communication d'une extraction.

Selon la personne voire la situation considérée, une réquisition judiciaire ou un dépôt de plainte devront être présentées à la BnF.

1.8 Durée de conservation des données

Sur le système vidéo (hors cas d'extraction) : autodestruction des enregistrements au bout d'un mois.

Enregistrement des extractions :

- en présence d'un contentieux ou à la suite d'un signalement avéré : le temps nécessaire à l'instruction et à la résolution des dossiers ;
- en présence d'incident porté à la connaissance de la BnF et en attendant de connaître les suites qui y seront données par la victime et le cas échéant par la BnF : durée de la prescription.

1.9 Sécurité

La BnF s'engage à mettre en œuvre et à faire appliquer les mesures de sécurité qu'elle juge nécessaires en vue d'assurer la confidentialité des données collectées pendant la durée nécessaire à leur traitement, conformément à la loi « informatique et libertés » précitée.

Notamment la BnF a établi une liste des personnes habilitées pour l'accès aux images et l'accès aux enregistrements et tient un registre des consultations et des extractions.

Comprendre et exercer vos droits RGPD

2.1 Information sur le traitement

Pour toutes demandes de renseignement sur le traitement mis en place vous pouvez prendre l'attache du service de la sûreté de la BnF ou de son Délégué à la protection des données personnelles.

2.2 Vos droits RGPD

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez vis-à-vis du traitement défini à l'article 1 des présentes d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent.

Si vous estimez, après avoir contacté la BnF, que vos droits relatifs à vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Consultez le site www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

2.3 Exercice de vos droits RGPD

Pour toute demande relative à l'exercice de vos droits sur vos données personnelles, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données personnelles de la BnF à l'adresse suivante : dpd@bnf.fr, en précisant l'objet de votre demande et le site physique de la BnF concerné par votre demande.

Il pourra vous être demandé de justifier de votre identité par tout moyen.